

Association des propriétaires des Villas de l'Anse

Assemblée générale annuelle – 2024

Document 4.3-Démarches auprès du Domaine hydrique de l'État pour l'octroi de nouveaux baux hydriques pour les Marinas

Tel que mentionné au Règlement no 2, l'Association des propriétaires des Villas de l'Anse (Association) détient deux (2) baux hydriques renouvelables pour exploiter ses deux marinas qui sont pour l'usage exclusif des membres, de leurs résidants et de leurs visiteurs. Les baux hydriques actuellement en vigueur ont été signés en 1992 pour la Marina 2 et en 1994 pour la Marina 1.

Au fil du temps, ces baux ont été renouvelés annuellement sans autre formalité que le paiement des droits exigibles.

Avis de non-renouvellement des baux actuels en raison du dépassement de la limite de 25 ans

Il appert que la direction responsable du domaine hydrique au sein du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du gouvernement du Québec (Domaine hydrique de l'État) a procédé au recensement de ses baux dépassant la durée maximale de 25 ans.

En début de saison, l'Association a donc reçu un avis de non-renouvellement pour la Marina 1 et par la suite pour la Marina 2 à l'effet que ses baux hydriques actuels ne pourront être reconduits après le 31 janvier 2025. Le Conseil d'administration (CA) en a informé ses membres par voie de communiqué en date du 8 juin et du 10 juillet dernier.

Le Domaine hydrique de l'État nous invitait alors à demander l'octroi d'un nouveau bail pour chacune des marinas et à compléter les formalités requises.

Demandes d'octroi pour des nouveaux baux hydriques

Les demandes d'octroi pour les nouveaux baux ont été acheminées et sont en cours de traitement auprès du Domaine hydrique de l'État. Les demandes visent le maintien des paramètres actuels des deux marinas.

L'octroi de ces baux est critique pour le Domaine des Villas de l'Anse et le CA suit attentivement et contribue aux démarches en cours.

Le Domaine hydrique de l'État requiert notamment des consentements de certains propriétaires riverains des marinas. Nous espérons que ceux-ci offriront leur pleine collaboration.

Lors de l'AGA du 6 septembre prochain, nous vous ferons part des derniers développements.

28 août 2024